

II - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

II.1 - APPROBATION DU DOSSIER DE RECONNAISSANCE EN ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB)

DÉLIBÉRATION N° 25-05-572

Le vendredi 16 mai 2025 à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 7 mai 2025, s'est réuni en téléconférence.

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE
Est nommé comme secrétaire de séance M. Thierry SUAUD

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE			
					Pour	Contre	Abstention	
REGION OCCITANIE (4X11)								
Jean-Louis CAZAUBON	non	oui	P. GARRIGUES	oui	11			
Patrice GARRIGUES	oui				11			
Yann HÉLARY	oui				11			
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	non	oui	M. FABRE	oui	11			
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)								
Marie-Laure CUVELIER	non	oui	H. GILLÉ	oui	9			
Delphine EYCHENNE	oui				9			
Annick COUSIN	oui				9			
Henri SABAROT	non	oui	Mme EYCHENNE	oui	9			
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)								
Jean-Michel FABRE	oui				13			
Thierry SUAUD	oui				13			
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)								
Alain BELLOC	oui				10			
Emmanuel CROS	non				0			
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)								
Philippe BOUSQUIER	non	oui	M. VO VAN	oui	9			
Paul VO VAN	oui				9			
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)								
Martine COUTURIER	oui				8			
Hervé GILLÉ	oui				8			
Totaux					150	0	0	

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	150
Membres présents	10	Vote pour	150
Membres représentés	5	Vote contre	0
Membres absents excusés		Majorité absolue	76
Nombre de votants	15		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N° 25-05-572

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1111-8 et L. 5711-1 à L. 5721-9,

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L. 213-12 et R. 213-49,

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM),

VU le décret n°2015-1038 du 20 août 2015 relatif aux établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et aux établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE),

VU l'arrêté ministériel en date du 28 novembre 1983 autorisant la création du Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement de la Garonne,

VU la délibération du comité syndical n°25-01-546 du 31 janvier 2025 approuvant les nouveaux statuts du syndicat,

VU le dossier de demande de reconnaissance en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) joint en annexe,

VU le rapport du Président,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

APPROUVE le dossier de reconnaissance en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) joint en annexe,

AUTORISE le Président à adresser au préfet coordonnateur de bassin la proposition de demande de transformation en EPTB,

AUTORISE le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait à TOULOUSE, le 16 Mai 2025
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,


Thierry SUAUD

Le Président,
Jean-Michel FABRE

